



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



TERMES DE RÉFÉRENCE

SÉLECTION D'UN CONSULTANT ET POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR LA "CONCEPTION ET DE MISE EN OEUVRE D'UNE PLATEFORME D'IDENTIFICATION ET DE LA VERIFICATION DE L'IDENTITE DES CLIENTS A USAGE DES IMF DU BENIN"

Avril 2026

1. CONTEXTE

L'ANSSFD est une structure sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est régie par les dispositions de la loi n°2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin et de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique.

La BCEAO a élaboré depuis juin 2022, un guide pour promouvoir et orienter la transformation digitale des services délivrés par les IMF de l'UMOA. En décembre 2023, le conseil des ministres des finances de l'UMOA a adopté une loi uniforme pour le secteur de la microfinance. La loi uniforme a adoptée au Bénin à travers la loi n°-2025-14 du 2 juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin. Elle comporte plusieurs exigences pour les IMF notamment en son article 163 relative à l'obligation faite au IMF de respecter les exigences relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. Les modalités d'application de ladite exigence ont été clarifiées par l'instruction de la BCEAO n°003-03-2025 du 19 mars 2025 relative à l'identification, la vérification de l'identité et la connaissance de la clientèle par les IMF. Les contrôles sur place ont permis de constater que le processus actuel d'identification et de vérification de l'identité des clients au sein des IMF repose sur des procédures manuelles qui présentent des faiblesses significatives. Il englobe entre autres la vérification de l'authenticité des pièces administratives de justification de l'état civil du client, de la vérification des preuves de sa profession pour confirmer son niveau de revenu déclaré à l'entrée en relation d'affaire, l'appréciation des liens de parenté avec des personnes politiquement exposés ainsi que la présence du client sur la liste des personnes frappées par une sanction du Groupe d'Action Financière (GAFI). Ce processus est non seulement peu efficace car il est fortement influencé par la capacité qui le met en œuvre mais aussi de l'impossibilité à un agent de consulter manuellement l'ensemble des sources de données ; mais présente un risque de non-conformité pour l'IMF.

Au regard de ce contexte, l'Agence se propose de réaliser une étude pour faire l'état des lieux et les opportunités de concevoir et mettre en place une plateforme sécurisée et partagée, permettant l'attribution et la gestion d'un identifiant numérique KYC (id-kyc), tout en garantissant la protection des données personnelles et la conformité réglementaire.

L'étude s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Promotion des Structures Coopératives dans certains Pays d'Afrique », mis en œuvre au Bénin par la DGRV – Deutscher Genossenschafts- und Raiffeisenverband e. V. (Confédération Allemande des Coopératives et des Raiffeisen) en collaboration avec l'Agence nationale de supervision du secteur de la finance décentralisée (ANSSFD).

2. OBJECTIFS

2.1. Objectif global

Le projet vise à produire une cartographie claire et actualisée des pratiques d'identification et de vérification du niveau de risque porté par un usager conformément à la LBCFT, dans le contexte de la digitalisation et de l'interopérabilité des SI, afin de faciliter l'identification par le superviseur du risque de blanchiment des capitaux dans le sous-secteur.

2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, les travaux permettront à l'ANSSFD de :

- Disposer de la cartographie et des niveaux de fiabilité des pratiques d'identification et de la vérification de l'identité des clients ;
- réduire significativement les délais et coûts de l'identification et de vérification de l'identité des clients pour les IMF ;
- améliorer la conformité des processus de vérification d'identité par les IMF avec les dispositions de l'instruction n°003-03-2025 du 19 mars 2025 et d'harmoniser données d'identification afin de faciliter le partage d'information ;
- disposer d'un cahier de charge et des caractéristiques techniques du système à mettre en place.

3. Activités à réaliser

Les prestations à réaliser se décomposent comme suit :

- Faire l'état des lieux :
 - o Réaliser la cartographie des mécanismes actuels d'identification et de vérifications de l'identité des usagers utilisés par les IMF ;
 - o Faire l'état des lieux des systèmes d'identification numérique utilisés par les acteurs de l'écosystème de la microfinance au Bénin et dans l'UMOA ;
 - o Identifier les écarts entre les pratiques observées et les exigences réglementaires LBC/FT applicables dans la zone UMOA selon l'instruction de la BCEAO du 19/03/2025.
 - o Cartographier les risques résiduels de LBC/FT liés à l'utilisation des systèmes automatisés d'identification numérique.
- Proposer un référentiel harmonisé de procédures automatisées de vérification d'identité conforme aux normes LBC/FT pour les IMF de l'UMOA.
- Propositions techniques et innovantes :
 - o Proposer le format d'un identifiant unique de chaque client et usagers des IMF avec des attributs fixes et variables, en se basant sur le NIP et l'IFU ,

- concevoir un protocole d'interopérabilité entre la plateforme mutualisés e-KYC avec le SI de l'ANSSFD et des IMF via des API ;
 - Réaliser l'analyse technique de la plateforme digitale de KYC en mettant en avant l'interopérabilité avec les bases nationales XROAD, ANIP, IFU, etc pour la confirmation de l'identité légale des déclarations des clients ;.
 - Faire un bilan de ressource pour le dimensionnement de processeur, de serveur et de mémoire nécessaire pour le fonctionnement de la plateforme afin de permettre à l'Agence de négocier des espaces dans le DATACENTER.
- Produire le cahier des charges et le rapport de l'étude.

4. Livrables attendus

Les livrables attendus sont les suivants :

- La cartographie exhaustive des IMF du Bénin en fonction du niveau de digitalisation des processus KYC/LBC/FT, du degré d'automatisation de la vérification de l'identité numérique et des technologies utilisées.
- Rapport de fin d'étude comportant à minima
 - Elaborer un protocole d'interopérabilité entre le SI des IMF et celui de l'ANSSFD ;
 - Cartographie des risques LBCFT dans les processus d'identification numérique des usagers (fraude bancaire, fraude à l'identité, usurpation, vulnérabilité technologiques, cyber-risque,)
 - Cahier des charges de la plateforme e-KYC ;
 - Spécifications techniques du système d'interfaçage via l'API pour les échanges de données entre les bases de l'Etat, celle de l'Agence et avec les IMF ;
 - Référentiel harmonisé de procédures automatisées de vérification d'identité conforme aux normes LBC/FT pour les IMF de l'UMOA.

5. Chronogramme de réalisation

Les activités sont prévues pour être réalisées en 30 jours calendaires.

6. Profil et responsabilité du consultant

Dans le cadre de cette mission, il est recherché un consultant individuel ayant une expérience avérée dans le développement d'application et/ou de l'élaboration de cahiers des charges d'application. De façon spécifique, le consultant remplira les conditions ci-après

- Ingénieur **en informatique**
- Ingénieur (BAC+5) ou équivalent en Technologies de l'Information, Ingénierie des Systèmes, Génie Informatique ou télécommunication.
- Minimum de 5 ans d'expérience dans le développement d'application, d'aménagement d'infrastructure informatique.

- Disposer d'au moins 04 expériences en matière de développement d'application web durant les cinq dernières années (2021-2025) ;
- Compétences Principales : Conception de solutions technologiques, alignement stratégique des TIC, cahier des charges.
- Compétences Secondaires : Formation.

7. Procédure de sélection

Les consultants intéressés doivent soumettre :

- **Une offre technique** : Détaillant la méthodologie, le plan de travail, et les outils pédagogiques proposés.
- **Une offre financière** : Présentant le coût total de la mission, y compris les honoraires, les frais de transport, etc.

Les propositions doivent être envoyées avant la date limite du **08 Mai 2026 à 17h00** aux adresses suivantes : rwassou@dgrv.coop et lgodjo@dgrv.coop en mettant en copie rkoudjou@anssfd.bj